

Chapitre II

LA CONSCIENCE MORALE DANS LE CHRIST¹

Si nous voulons comprendre la conscience morale dans le Christ, il nous faut tâcher de percevoir plus profondément en quel sens et de quelle manière la raison, libérée de son aveuglement, peut, en se laissant illuminer par le Christ, percevoir d'une manière nouvelle la loi intérieure qui lui est propre² dans toute sa vérité et discerner, par là même, ce qu'elle doit faire dans l'application des principes pratiques aux cas particuliers.

1. L'ouverture à la lumière

« (...) En créant la personne humaine, Dieu a inscrit dans son cœur une loi que chacun peut découvrir (cf. Rm 2, 15), et la conscience est précisément la capacité de discerner et d'agir selon cette loi ; la dignité de l'homme est de lui obéir. » Ces paroles de JEAN-PAUL II³ nous invitent à mettre en valeur, dans la conscience de l'homme, cette capacité de percevoir cette loi de Dieu qu'est la loi naturelle inscrite en nos cœurs et de discerner dans sa lumière les choix qu'elle doit opérer. Cette loi, tout homme peut effectivement la découvrir dans la mesure même où il n'endurcit pas son cœur (cf. Ép 4, 17-18) en refusant de rendre gloire ou action de grâce à Dieu, « tenant ainsi la vérité captive dans l'injustice ». « Aujourd'hui si vous écoutiez sa voix ! N'endurcissez pas votre cœur comme à Mériba (...). (Cf. Ps 94, 7-8.) Ces paroles du psaume s'adressent d'une certaine manière à tout homme en tant qu'il est capable d'entendre « résonner dans l'intimité de son cœur » la voix de Dieu qui « ne cesse de le presser d'aimer et d'accomplir le bien et d'éviter le mal »⁴.

Dans cette perspective, on peut dire que le Christ est la lumière du monde, qu'il éclaire tout homme parce qu'il ne cesse de frapper à la porte du cœur de tout homme pour qu'il puisse, en ouvrant son cœur, écouter cette voix et, en l'écoutant, discerner le bien du mal en chacun des choix concrets qu'il doit faire. Plus précisément, cette voix de Dieu acquiert en lui une

¹ Au moment de centrer notre attention sur la conscience morale, nous sommes conscients que cette question de la conscience – qu'on la considère comme acte ou comme capacité – est loin de recouvrir celle de la prudence qui, en tant que celle-ci est une vertu, comprend notamment l'étude des dispositions nécessaires à un droit d'exercice de la conscience ainsi qu'à « la mise en pratique ». Ce sont même ces dispositions qui, en tant qu'elles sont le lieu d'un apprentissage, d'un effort de la part de l'homme, intéressent en premier lieu la théologie morale. Ce sont elles que nous tâcherons de préciser par la suite, en abordant le rôle de la parole de Dieu ainsi que de la docilité à l'Esprit Saint.

² Cette loi que saint Paul appelle la « loi de la raison » (cf. Rm 7, 23) et qui assure à la raison pratique sa capacité de discerner et de choisir par elle-même.

³ Prononcées lors de son discours pour la journée mondiale de la paix le 1^{er} janvier 1991.

⁴ *Gaudium et spes*, n° 16.

puissance nouvelle comme la voix de l'Amour qui, à partir de la croix, attire tout homme à lui. Elle est, en réalité, depuis l'origine, cette voix de l'amour qui attire l'amour, qui nous presse et qui, seule, en définitive peut nous obliger. Elle est depuis toujours la voix du Père qui appelle les hommes à lui et leur commande pour qu'ils puissent, comme des enfants obéissants, reproduire l'image de son Fils par toute leur vie. En nous révélant l'amour du Père, le Christ nous ouvre à la vérité⁵, nous rend dociles à la lumière de la raison alors que nous étions jadis des âmes rebelles, « indociles à la vérité et dociles à l'injustice » (cf. Rm 2, 8).

2. De la lettre à l'esprit

« Vous n'avez jamais entendu sa voix, vous n'avez jamais vu sa face, et sa parole, vous ne l'avez pas à demeure en vous, puisque vous ne croyez pas celui qu'il a envoyé » (cf. Jn 5, 37-38). Celui qui se ferme volontairement au Christ ne peut entendre la voix du Père, il ne peut surtout l'entendre, la comprendre en vérité. Autrement dit, la loi morale, celle du décalogue, même si elle demeure inscrite au fond de sa conscience, n'est plus pour lui que leçon apprise, « préceptes humains ». « Ce peuple m'honore des lèvres, mais leur cœur est loin de moi. Vain est le culte qu'ils me rendent : les doctrines qu'ils enseignent ne sont que préceptes humains. » (Cf. Mt 15, 8-9.) Les commandements de Dieu ne sont plus que « préceptes humains » et non pas « esprit et vie » (cf. Jn 6, 63), paroles vivantes, « forces de Dieu pour le salut de tout homme qui croit » (cf. Rm 1, 16). Ils ne résonnent plus dans l'intimité du cœur de l'homme parce que la voix du Père, qui ne cesse de nous appeler, se heurte à un « esprit épaissi, des oreilles bouchées, des yeux fermés qui ne voient pas (...) » (cf. Mt 13, 15).

Même si ces commandements demeurent l'objet d'un savoir et d'une adhésion intellectuelle, ils ne sont plus une lumière pour guider nos pas, ils n'ont plus la force d'éclairer nos choix, mais ils sont livrés à une raison raisonnante qui, fermée sur elle-même, coupée du cœur, finit par se perdre dans ses raisonnements, par « annuler la parole de Dieu » dans une casuistique sans fin parce que sans amour et sans vie. La raison, tant qu'elle n'en a pas l'intelligence spirituelle, ne peut pas se laisser éclairer de l'intérieur par les commandements de Dieu, elle ne peut « discerner et agir selon cette loi » quand bien même elle la connaîtrait dans ses moindres détails, ses moindres subtilités. Elle est finalement, qu'elle en ait conscience ou non, livrée aux passions. « Mais si toi, qui arbores le nom de Juif, qui te reposes sur la Loi, qui te glorifies en Dieu, qui connais sa volonté, qui discernes le meilleur, instruit par la Loi, et ainsi te flattes d'être toi-même le guide des aveugles, la lumière de qui marche dans les ténèbres, l'éducateur des simples, parce que tu possèdes dans la Loi l'expression même de la science et de la vérité... eh bien ! l'homme qui enseigne autrui, tu ne t'enseignes pas toi-même ! Tu prêches de ne pas dérober et tu dérobes ! tu interdis l'adultère et tu le commets ! Tu abhorres les idoles, et tu pillés leurs temples ! » (Cf. Rm 2, 17-22.)

⁵ À une vérité que, sans la révélation de la miséricorde du Père, l'homme est toujours tenté de refuser » de peur que ses œuvres ne soient démontrées coupables » (cf. Jn, 3, 20).

« C'est d'une manière admirable, dit le Concile⁶, que se découvre à la conscience cette loi qui s'accomplit dans l'amour de Dieu et du prochain ». C'est d'une manière admirable, en effet, puisque c'est « quand on se convertit au Seigneur que le voile est enlevé » (cf. 2 Co 3, 15). Tant que le voile n'est pas enlevé, les commandements de Dieu demeurent comme étrangers, extérieurs au cœur de l'homme, ils ne sont que lettre et « la lettre tue » (cf. 2 Co 3, 6). Dans son commentaire de cette parole de Paul, saint THOMAS reprend l'interprétation de saint AUGUSTIN qui explique que « la lettre, ici, désigne tout texte écrit qui demeure extérieur à l'homme, fût-ce le texte des préceptes moraux contenus dans l'Évangile ». Il en conclut, avec lui, que « même la lettre de l'Évangile "tuerait" si, à l'intérieur de l'homme, ne s'y adjoignait la grâce guérissante de la foi »⁷. Cette « grâce guérissante de la foi » n'est pas à comprendre seulement en terme de force, d'énergie qui nous serait donnée pour vaincre nos passions, mais aussi comme cette ouverture de notre cœur au Christ qui enlève le voile de sa lumière qui sauve. Ce voile qui nous empêche de goûter la vérité intérieure des commandements, d'en avoir l'intelligence spirituelle, est celui-là même qui voile la face du Père⁸ (cf. Jn 5, 37).

En même temps qu'il révèle le Père et son amour, le Christ grave en des cœurs nouveaux, en une alliance nouvelle, les commandements qui étaient gravés « en lettres sur des pierres » (cf. 2 Co 3, 7). « Mais voici l'alliance que je conclurai avec la maison d'Israël, après ces jours-là, oracle du Seigneur. Je mettrai ma Loi au fond de leur être et je l'écrirai sur leur cœur. Alors je serai leur Dieu et ils seront mon peuple. Ils n'auront plus à instruire chacun son prochain, chacun son frère, en disant : "Ayez la connaissance du Seigneur !" Car tous me connaissons » (cf. Jr 31, 33-34. Cette loi, qui depuis le commencement est « inscrite par Dieu au cœur de l'homme »⁹, y est gravée d'une manière nouvelle, c'est-à-dire qu'elle se découvre à la conscience, à la raison de l'homme avec une lumière et une force nouvelles, celles qui nous sont données dans l'intelligence du « mystère de la volonté de Dieu, de ce dessein bienveillant qu'il avait formé en lui par avance » (cf. Ép 1, 9).

3. Le discernement spirituel de ce qui plaît à Dieu

« ... Qu'il vous fasse parvenir à la pleine connaissance de sa volonté, en toute sagesse et intelligence spirituelle. Vous pourrez ainsi mener une vie digne du Seigneur et qui lui plaise en tout : vous produirez toutes sortes de bonnes œuvres et grandirez dans la connaissance de Dieu ; animés d'une puissante énergie par la vigueur de sa gloire, vous acquerrez une parfaite constance et endurance ; avec joie vous remercierez le Père qui vous a mis en mesure de partager le sort des saints dans la lumière » (cf. Col 1, 9-12). La prière de Paul rejoint celle que Salomon adressait à Dieu pour obtenir la sagesse : « Nous avons peine à conjecturer ce qui est sur la terre, et ce qui est à notre portée nous ne le trouvons qu'avec effort, mais ce qui est dans les cieux, qui l'a découvert ? Et ta volonté, qui l'a connue, sans que tu aies donné la Sagesse et envoyé d'en haut ton esprit saint ? Ainsi ont été rendus droits les sentiers de ceux

⁶ *Ibid.*, n° 16.

⁷ *Op. cit.*, I, II, 106, 2.

⁸ Ce voile est celui du mensonge originel (cf. Gn 3, 4-5) qui ne cesse d'obscurcir, d'enténébrer la relation de l'homme à Dieu en faisant voir en lui l'ennemi, le rival de l'homme. L'humanisme athée, avec les idéologies qui en ont découlé, en sont la forme historique et collective pour notre temps.

⁹ *Gaudium et spes*, n° 16.

qui sont sur la terre, ainsi les hommes ont été instruits de ce qui te plaît et, par la Sagesse, ont été sauvés. » (Cf. Sg 9, 16-18.) Avant d'être gravée dans nos cœurs comme une loi naturelle, la loi de Dieu est de toute éternité gravée dans les cieux comme une loi éternelle, elle est gravée dans le cœur du Père, dans son bienveillant dessein d'amour, volonté que le Christ, Sagesse de Dieu, nous a fait connaître. Sans lui, nous ne pourrions savoir « ce qui plaît aux yeux de Dieu », « ce qui est conforme à ses commandements (cf. Sg 9, 9), nous ne pourrions « mener une vie digne du Seigneur et qui lui plaise en tout » parce que notre raison ne pourrait « discerner et agir selon la loi de Dieu », n'ayant pas l'intelligence spirituelle de celle-ci. Par elle-même en effet, elle est « peu apte à comprendre la justice et les lois » (cf. Sg 9, 5). Elle peut certes savoir d'elle-même qu'il ne faut pas faire ceci ou cela, mais ce savoir ne donne pas l'intelligence spirituelle, le goût intérieur de la loi morale qui nous fera l'aimer et la suivre. « J'aime ta loi, dit le psalmiste, (...) je garderai les volontés de mon Dieu, (...) j'ai toujours tes commandements devant les yeux » (cf. Ps 118, 113.115.117). Telle est l'Alliance nouvelle qui grave la Loi en notre cœur en nous la faisant connaître et aimer en vérité. Elle est une Alliance avec la Sagesse.

Pour que notre raison puisse discerner « librement et tranquillement » ce qui plaît à Dieu en toute circonstance, il ne suffit donc pas que la charité la purifie de toute souillure et de l'attachement désordonné qui nous aveugle, qui nous empêche de voir la lumière, mais il faut aussi que cette lumière nous soit donnée dans toute sa plénitude dans le Christ Jésus. L'homme qui ne se fie qu'à sa propre lumière ne peut être prudent. Il aurait beau savoir avec une précision scientifique les exigences de la loi naturelle, il « ne la connaît pas encore comme il faut » pour pouvoir concrètement discerner et agir selon cette loi. « Pour ce qui est des viandes immolées aux idoles, disait saint Paul aux Corinthiens, nous avons tous la science, c'est entendu. Mais la science enfle : c'est la charité qui édifie. Si quelqu'un s'imagine connaître quelque chose, il ne connaît pas encore comme il faut connaître ; mais si quelqu'un aime Dieu, celui-là est connu de lui » (cf. 1 Co 8, 1-3). Si quelqu'un aime Dieu, il demeure dans la lumière, dans la sagesse qui « guidera ses actes avec prudence » (cf. Sg 9, 11). L'homme prudent « ne s'appuie pas sur son propre entendement » (cf. Pr 3, 5), il « ne se figure pas être sage » (cf. Pr 3, 7), mais « en toutes ses démarches, il reconnaît le Seigneur » (cf. Pr 3, 6) comme un pauvre qui ne cesse de demander conseil à Dieu et qui s'ouvre dans l'humilité et la charité à la sagesse et l'intelligence spirituelle qui viennent de lui (cf. Jc 1, 5).

« La prudence est un amour qui discerne » (...). La charité est bien la lumière spirituelle qui doit guider nos pas. Non seulement, elle rend la raison à elle-même, à son libre exercice, mais elle ouvre la raison à une lumière qui dépasse infiniment tout ce qu'elle peut concevoir par elle-même, elle la perfectionne par une « vraie science et un tact affiné qui lui donne de discerner le meilleur » (cf. Ph 1, 9-10). L'amour discerne en ce sens, précisément, qu'il donne à la raison de discerner. En fait, notre raison pratique est elle-même, elle est capable de discerner librement elle-même dans la mesure où elle s'ouvre dans l'humilité de la foi et la pureté de la charité au don de la sagesse qui l'illumine et la pénètre de l'intérieur pour la rendre capable de discerner et de juger de tout. Elle passe alors de la lettre qui tue à l'esprit qui vivifie parce qu'à l'intérieur de cette « intelligence spirituelle » de « la volonté de Dieu »,

de son dessein éternel, elle connaît « comme il faut » – « en esprit et en vérité » — (cf. Jn 4, 24), ses commandements, ses paroles qui sont esprit et qui sont vie (cf. Jn 6, 63). Tâchons de préciser – c’est là en effet un point crucial dans notre réflexion – quelle est cette intelligence spirituelle de la loi de Dieu donnée dans la conversion au Christ et capable de renouveler notre conscience morale dans son jugement.

4. Connaissance du Christ et intelligence spirituelle de sa Loi

« Il a plu à Dieu dans sa sagesse et sa bonté de se révéler en personne et de faire connaître le mystère de sa volonté (cf. Ép 1, 9) grâce auquel les hommes, par le Christ, le Verbe fait chair, accèdent dans l’Esprit Saint, auprès du Père et sont rendus participants de la nature divine (cf. Ép 2, 18 ; 2 P 1, 4) »¹⁰. C’est ainsi que le Concile a voulu unir dans sa présentation de la Révélation divine l’automanifestation et l’autocommunication que Dieu fait de lui-même avec la manifestation et la communication des « décrets éternels de sa volonté concernant le salut des hommes, “à savoir de leur donner part aux biens divins qui dépassent toute pénétration de l’esprit” »¹¹. Cette unité apparaît ultimement fondée dans le Christ qui nous montre en sa personne tout à la fois le Père et le chemin qui conduit au Père. « La profonde vérité que cette Révélation manifeste sur Dieu et sur le salut de l’homme resplendit pour nous dans le Christ qui est à la fois le Médiateur et la plénitude de toute la Révélation¹². Le Concile donne ici de nombreuses références scripturaires dont les plus significatives pour nous sont 2 Co 3, 16 (que nous avons déjà citée) et 4, 6 où saint Paul – après avoir montré « que si notre Évangile demeure voilé, c’est pour ceux qui se perdent qu’il est voilé, pour les incrédules, dont le dieu de ce monde a aveuglé l’entendement afin qu’ils ne voient pas briller l’Évangile de la gloire du Christ, qui est l’image de Dieu » – dit : « En effet le Dieu qui a dit : “Que des ténèbres resplendisse la lumière”, est Celui qui a resplendi dans nos cœurs, pour faire briller la connaissance de la gloire de Dieu, qui est sur la face du Christ. » La gloire à laquelle Dieu nous appelle est celle qui resplendit sur la face du Christ. Elle est la gloire que le Père donne à son Fils. Elle est la gloire de l’Amour puisque le Père est Amour. Le Père, en se donnant au Fils, lui donne d’être également Amour, Amour filial, pur don de lui-même au Père dans l’accueil de cet Amour. Le Christ est l’image parfaite du Père. Dans l’offrande qu’il fit de lui-même, il est « parfait (cf. He 5, 9), comme le Père céleste est parfait, il est parfaitement glorifié de la gloire de son Père.

La « profonde vérité » sur le salut de l’homme, sur « les décrets éternels de sa volonté » ne peut « briller en nos cœurs que dans la contemplation aimante du visage du Christ, de la gloire qu’il tient de son Père. C’est cette connaissance intérieure de la gloire de Dieu qui, parce qu’elle resplendit en nos cœurs, nous donne la lumière, le goût et la force pour l’imiter en suivant ses commandements à l’exemple du Christ. Elle ne peut jamais se réduire à une connaissance intellectuelle, mais elle demeure toujours essentiellement de l’ordre de la sagesse, d’une intelligence du cœur, d’un toucher dans la foi et dans l’amour¹³. Elle dépend

¹⁰ *Dei Verbum*, n° 2.

¹¹ Cf. *ibid.*, n° 6.

¹² Cf. *ibid.*, n° 2.

¹³ On comprend là comment suivre la voie des commandements en marchant dans la lumière de l’amour ne peut se faire qu’en unissant vie active et vie contemplative. Montrer l’enracinement de la

du don de l'Esprit par lequel, comme le dit le Concile, « l'homme parvient, dans la foi, à contempler et à goûter le mystère de la volonté divine »¹⁴.

En gardant les yeux fixés sur le Christ par l'Esprit dans une foi aimante, nous apprenons ainsi la vérité de notre filiation divine et la vérité des commandements à travers lesquels celle-ci se réalise concrètement et auxquels elle donne sens¹⁵. Tous les commandements de Dieu trouvent dans la charité du Christ leur principe et leur fin, leur accomplissement plénier (cf. Rm 13, 8-10). Ils sont les voies que prend la charité pour porter du fruit, pour faire ses œuvres, ou qui nous préparent à recevoir la grâce de la charité en répandant à travers eux la grâce prévenante. Ils nous disent, d'une manière explicite et concrète, ce qui est lié, ce qui s'oppose, ou encore ce qui nous dispose à la charité, à cette vie d'amour filial qui a été répandu dans nos cœurs par l'Esprit qui nous fut donné. Ils sont, en définitive, la profondeur¹⁶ même de l'amour du Christ en lequel ils trouvent leur « profonde vérité », leur vérité originelle et ultime puisque « la fin de la Loi, c'est le Christ » (cf. Rm, 10, 4).

Ainsi, nous comprenons et aimons la loi naturelle en nos cœurs dans la mesure où nous connaissons le Christ et, en lui, le Père, son amour et le mystère de sa volonté... D'une certaine manière, cette loi naturelle est depuis le commencement « la Loi du Christ » – comme la norme concrète universelle que nous devons reproduire dans nos vies – mais comme imparfaitement gravée dans l'attente de la « grâce et de la vérité qui sont venues par Jésus Christ » (cf. Jn 1, 17). En effet, seul l'Esprit de Vérité qui nous conduit à la vérité toute entière peut graver parfaitement cette loi en nos cœurs, en faisant resplendir à nos yeux la gloire de Dieu qui est sur la face du Christ. Autrement dit, la voix du Christ qui parle à notre cœur dans l'Esprit ne se surajoute pas à la voix de notre conscience, mais elle la comprend et nous la rend audible avec une pureté¹⁷, une profondeur et une force¹⁸ nouvelles.

5. Formation d'une conscience personnelle et acquisition de la sagesse

Il nous faut ainsi affirmer tout à la fois que notre conscience peut et même doit juger par elle-même de ce qui est juste¹⁹ et qu'elle doit, d'autre part, se laisser constamment éclairer par la

prudence dans la sagesse, c'est dire aussi le nécessaire enracinement de notre vie active dans l'écoute et la contemplation du Christ.

¹⁴ *Gaudium et spes*, n° 15. Cette affirmation du Concile vient comme couronner toute une réflexion sur l'intelligence de l'homme et la sagesse, soulignant que « la nature intelligente de la personne trouve et doit trouver sa perfection dans la sagesse. (...) L'avenir du monde serait en péril si elle (l'humanité) ne savait pas se donner de sages. » Cette réflexion précède par ailleurs, d'une manière significative, le développement sur la conscience morale.

¹⁵ Tous les commandements sont « afin de devenir fils de votre Père » (cf. Mt 5, 45), mais ce « devenir fils de notre Père » ne nous est accessible concrètement que dans la contemplation de la charité du Christ, de sa kénose sur la croix, parfaite image de l'amour du Père.

¹⁶ C'est la raison pour laquelle l'Église, qui « tandis que les siècles s'écoulent, tend constamment vers la plénitude de la divine vérité » (cf. *Dei Verbum*, n° 8), n'aura jamais fini d'approfondir le sens « jusqu'à ce que soient accomplies en elle les paroles de Dieu ».

¹⁷ Pureté d'une conscience libre du trouble et de l'aveuglement dus aux passions comme nous l'avons déjà vu précédemment.

¹⁸ Cette force, c'est, nous l'avons vu, la force de l'Amour qui attire l'amour.

¹⁹ Selon la parole même du Christ adressée aux foules : « pourquoi ne jugez-vous pas par vous-même de ce qui est juste ? » (Cf. Lc 12, 57.)

lumière de l'Évangile, « source de toute vérité salutaire et de toute règle morale »²⁰. Elle doit se laisser éclairer par « la connaissance de l'amour du Christ qui surpasse toute connaissance » (cf. Ép 3, 19) et entrer ainsi dans le mystère de la volonté de « Celui dont la puissance agissante en nous est capable de faire bien au-delà, infiniment au-delà de tout ce que nous pouvons demander ou concevoir » (cf. Ép 3, 20), « ce que l'œil n'a pas vu, ce que l'oreille n'a pas entendu, ce qui n'est pas monté au cœur de l'homme, tout ce que Dieu a préparé pour ceux qui l'aiment » (cf. 1 Co 2, 9). Nous rejoignons ici l'affirmation traditionnelle selon laquelle si l'homme doit toujours suivre le jugement moral de sa conscience, il doit en même temps veiller à « former sa conscience ». À la lumière de ce que nous avons déjà vu, nous comprenons que cette formation de la conscience ne peut être comprise seulement comme une formation intellectuelle purement rationnelle, mais qu'elle est aussi, et plus profondément, assimilation progressive dans la foi et dans l'amour, en notre cœur et notre intelligence, de toute la puissance de vérité, de « tous les trésors de la sagesse et de la connaissance » (cf. Col 2, 3) contenus dans le Mystère du Christ. Elle est acquisition de la sagesse²¹.

Comprise à ce niveau de profondeur, la formation de la conscience qui se réalise essentiellement à travers l'écoute de la Parole de Dieu ne s'oppose pas à l'autonomie de la conscience, mais d'une certaine manière la fonde, en donnant à l'homme de discerner, de juger et d'agir effectivement selon sa conscience. « Si vous demeurez dans ma parole, vous êtes vraiment mes disciples et vous connaîtrez la vérité et la vérité vous libérera » (cf. Jn 8, 31-32). Celui qui travaille à former sa conscience en gardant la parole acquerra la sagesse et la sagesse le rendra libre, capable de discerner et d'agir selon la loi naturelle qu'il porte en lui au plus intime de sa conscience et de son cœur. Il parvient à la maturité de l'homme parfait²², « dans la force de l'âge », capable de se gouverner lui-même. Celui qui, au contraire, néglige d'ouvrir sa conscience à la lumière de la Sagesse, se figurant lui-même être sage, demeure comme un « enfant », ballotté et emporté à tout vent de la doctrine, au gré de l'imposture des hommes et de leur astuce à fourvoyer dans l'erreur » (cf. Ép 4, 14). Même s'il veut sincèrement, « en conscience », agir selon la loi de Dieu, « il bute²³ parce que la lumière n'est pas en lui » (cf. Jn 11, 10).

Le Concile, dans l'exhortation qu'il adresse aux chrétiens à remplir leurs tâches terrestres « en se laissant conduire par l'esprit de l'Évangile », a merveilleusement bien exprimé cette double exigence dans son articulation et son unité : « C'est à leur conscience préalablement formée qu'il revient d'inscrire la loi divine dans la cité terrestre. Qu'ils attendent des prêtres

²⁰ *Dei Verbum*, n° 7.

²¹ Nous entendons ici « acquisition de la sagesse » au sens où l'entend l'Écriture (cf. notamment Si 51, 13-30 et 2 Tm 3, 15), c'est-à-dire, d'une certaine manière, au-delà d'une séparation rigide entre sagesse acquise et sagesse infuse. La sagesse en effet se donne à ceux qui la recherchent et qui luttent pour l'acquérir. Elle est à la fois un don (cf. Jc 1, 5) et une acquisition (cf. Si 51, 21) au sens où Dieu nous demande de travailler à nous y disposer.

²² C'est bien à cela que travaille l'Église, quand elle annonce le Christ, afin de rendre l'homme à lui-même, à sa dignité : Ce Christ, nous l'annonçons, avertissant tout homme et instruisant tout homme en toute sagesse, afin de rendre tout homme parfait dans le Christ » (cf. Col 1, 28).

²³ Il bute, c'est-à-dire qu'il ne discerne pas bien ce qu'il faut faire concrètement.

lumières²⁴ et forces spirituelles. Qu'ils ne pensent pas pour autant que leurs pasteurs aient une compétence telle qu'ils puissent leur fournir une solution concrète et immédiate²⁵ à tout problème, même grave, qui se présente à eux, ou que telle soit leur mission. Mais plutôt, éclairés par la sagesse chrétienne, prêtant fidèlement attention à l'enseignement du Magistère²⁶, qu'ils prennent eux-mêmes leurs responsabilités^{27, 28}. Il n'y a là, dans l'esprit du Concile, aucune tension, mais au contraire une correspondance profonde entre le fait de se laisser éclairer par la sagesse chrétienne, de se laisser conduire par l'esprit de l'Évangile et le fait d'agir selon sa conscience personnelle, de prendre ses responsabilités. D'une part, comme nous l'avons vu, l'homme ne peut être en pleine possession de son libre arbitre qu'en se laissant éclairer par la vérité du Christ. D'autre part, il faut dire aussi que l'homme ne pourra se laisser conduire par l'esprit de l'Évangile qu'en rentrant en lui-même, en « ce centre le plus secret » qu'est sa conscience, « sanctuaire intime où il est seul avec Dieu et où sa voix se fait entendre »²⁹. En effet, d'une part le Christ seul peut parler au cœur, à la conscience de l'homme (sans « faire pression », mais en l'éclairant et la soutenant de l'intérieur avec un infini respect pour sa créature), et d'autre part le Christ ne parle qu'au seul cœur de l'homme puisqu'il n'agit que dans la liberté³⁰ et dans l'amour.

6. Tout illuminer dans le Christ

L'homme, s'il veut être fidèle à l'esprit de l'Évangile dans ses activités humaines, ne doit pas éteindre en lui la « voix de sa conscience », les exigences profondes de son cœur d'homme, les désirs et les « aspirations généreuses que Dieu a mis en lui, mais il doit plutôt laisser le Christ « les animer, les purifier et les fortifier »³¹ par sa lumière salvifique dans la puissance de son Esprit. « Former sa conscience », ce n'est pas seulement apprendre des normes, mais c'est plus profondément apprendre le Christ dans une adhésion de foi aimante pour le laisser « animer, purifier et fortifier » tout ce qui est humain en nous, éclairer et ressaisir en lui le moindre désir de liberté, de vérité, de justice et d'amour³².

²⁴ « Lumière » au sens de ce qui rend possible un vrai discernement et jugement moral (c'est-à-dire essentiellement la Parole de Dieu telle qu'elle se donne à nous à travers l'Écriture, la Tradition et le Magistère), et non pas au sens du résultat concret du discernement et du jugement moral. D'où la part d'effacement nécessaire dans tout conseil d'Église.

²⁵ C'est bien de la prudence dans la vie chrétienne dont le Concile traite en abordant la question de la responsabilité des laïcs.

²⁶ Le Magistère ne se superpose pas ici à la sagesse chrétienne, mais il veille sur elle et soutient sa croissance de son autorité maternelle.

²⁷ *Gaudium et spes*, n° 43, § 2.

²⁸ « Dieu a laissé l'homme à son conseil » dit l'Écriture (cf. Si 15, 14). L'Église, d'une certaine façon, fait de même. Autrement dit, quand elle le conseille, elle ne lui enlève pas son conseil, mais, nous l'avons déjà noté, elle lui présente la lumière du Christ de telle manière qu'il puisse discerner lui-même en toute liberté « selon la vérité et dans la charité » (cf. Ép 4, 15).

²⁹ *Gaudium et spes*, n° 16.

³⁰ Cf. 2 Co 3, 17 : « Car le Seigneur, c'est l'Esprit, et où est l'Esprit du Seigneur, là est la liberté. »

³¹ *Gaudium et spes*, n° 38.

³² Cela signifie aussi une attention à cultiver tout ce qu'il y a d'authentiquement humain en nous selon l'exhortation de saint Paul : « Tout ce qu'il y a de vrai, de noble, de juste, de pur, d'aimable, d'honorable, tout ce qu'il peut y avoir de bon dans la vertu et la louange humaines, voilà ce qui doit

Une telle conscience, ouverte à la lumière du Christ et laissant cette lumière passer dans les moindres recoins de notre cœur, de nos désirs humains, est comme cet œil à propos duquel Jésus dit : « La lampe du corps, c'est l'œil. Si donc ton œil est sain, ton corps tout entier sera lumineux. Mais si ton œil est malade, ton corps tout entier sera ténébreux. Si donc la lumière qui est en toi³³ est ténèbres, quelle ténèbres ! » (Cf. Mt 6, 22-23.) C'est par une conscience ainsi formée dans le Christ que « toutes les activités terrestres des fidèles » pourront effectivement être baignées de la lumière de l'Évangile³⁴, que pourra être dépassé « le divorce entre la foi et le comportement quotidien d'un grand nombre »³⁵, le drame de la séparation entre la foi et la culture³⁶. Ce drame est au fond celui d'une foi qui n'est plus assez vive dans une adhésion personnelle et aimante au Christ pour éclairer la conscience de sa lumière.

Cette illumination de notre conscience dans le Christ nous apparaît de plus en plus comme le point central de notre réflexion sur la prudence dans le Christ. Nous avons déjà vu qu'elle était « acquisition de la sagesse », de cette sagesse dont parle saint Paul et qui est essentiellement connaissance, dans le Christ (cf. Ép 3, 4), du Père (cf. Ép 1, 17), de son amour et du mystère de sa volonté (cf. Ép 1, 9 et Col 1, 9)... Nous avons tâché d'entrevoir aussi de quelle manière cette sagesse pouvait « guider prudemment nos actes » en nous donnant l'intelligence de la loi de Dieu d'une manière telle que nous soyons capables de discerner et d'agir selon cette loi, c'est-à-dire de mener « une vie digne de l'appel que nous avons reçu » (cf. Ép 4, 1). « Ainsi ont été rendus droits les sentiers de ceux qui sont sur la terre, ainsi les hommes ont été instruits de ce qui te plaît et, par la Sagesse, ont été sauvés » (Sg 9, 18). De quelle manière pouvons-nous grandir concrètement dans cette « sagesse qui conduit au salut » (cf. 2 Tm, 3, 15) ? C'est ce qu'il nous faut voir maintenant, en espérant par là aussi pouvoir mieux préciser le lien entre la sagesse et la prudence.

vous préoccuper » (cf. Ph 4, 8), afin de nous disposer à cette action du Christ qui veut renouveler et revivifier toute notre humanité en lui.

³³ Cette lumière, qui est en nous et qui peut devenir ténèbres, est alors à comprendre comme la lumière de la loi naturelle inscrite en nous et qui peut s'enténébrer (cf. Rm 21, et Ép 14-18). Jésus la compare à une lampe, précisément parce qu'elle-même a besoin d'être illuminée de l'intérieur par le Christ pour pouvoir être lumière pour tout le corps en laissant passer sa lumière.

³⁴ *Gaudium et spes*, n° 43, § 5.

³⁵ Le Concile en parle avant (au § 1) comme de l'une des « plus graves erreurs de notre temps ». Cette erreur en son fond, elle est de croire que la lumière de la foi, de l'Évangile, ne suffit pas à éclairer l'homme dans son agir concret, ce qui l'amène à rechercher des lumières artificielles dans les idéologies.

³⁶ Il s'agit toujours pour nous, comme perspective ultime de notre recherche, de comprendre le « grand projet que le Magistère de l'Église nourrit pour l'époque contemporaine : tout revivifier et renouveler dans le Christ, en rapprochant la foi de la culture et la culture de la foi » (discours de JEAN-PAUL II, déjà cité, du 15 août 1982, à l'occasion du centenaire de la naissance de Jacques MARITAIN.